

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

IP/C/W/561  
6 octobre 2011

(11-4851)

Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

## MODÈLE PROPOSÉ POUR LES RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR LES PAYS DÉVELOPPÉS MEMBRES AU TITRE DE L'ARTICLE 66:2

### Communication présentée par l'Angola au nom du Groupe des PMA

La communication ci-après, datée du 3 octobre 2011, est distribuée à la demande de la délégation de l'Angola.

### **Rapport sur la mise en œuvre de l'article 66:2 de l'Accord sur les ADPIC**

PAYS X

1. Intitulé du projet/programme
2. Objectif général et/ou objet
3. Organismes officiels ou institutions dans le Membre développé remplissant les conditions requises pour bénéficier d'incitations pour le transfert de technologie
4. Entreprises ou autres institutions dans les PMA remplissant les conditions requises pour bénéficier d'incitations (origine du transfert)
5. PMA Membres visés (destinataires du transfert)
6. Type de mesures d'incitation pour le transfert de technologie
7. Domaine ou secteur des activités de transfert de technologie
8. Type de technologie transféré
9. Résultats escomptés liés au transfert de technologie
10. Résultats/impact
11. Budget ou fonds alloués
12. Durée
13. État d'avancement
14. Point de contact chargé de communiquer des renseignements